



SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS  
PUBLICS DE DRANCY

22 rue de la République  
93700 Drancy

[cgt.drancy@gmail.com](mailto:cgt.drancy@gmail.com)

Drancy, le 13 janvier 20232

Lettre OUVERTE sur la restauration des agents et l'action sociale  
A Madame Aude LAGARDE Maire, Présidente du CCAS  
Au Personnel, Aux Usagers des services municipaux et du CCAS

Par plusieurs transmissions de revendications, nous revenons à vous sur la restauration des agents et votre obligation d'action sociale.

Vous le savez, la CGT à créer une pétition concernant les actions sociales de la ville de Drancy et son CCAS que nous considérons en baisse depuis la suspension des subventions au CASC de Drancy.

Association loi 1901, libre et nouvellement renouvelée avec des représentants du conseil d'administration, avec une hausse des exprimés 2022 par rapport au vote ouvert par l'administrateur judiciaire de 2017 et de cette élection 2017 de « majorité fantôme en action sociale des agents de Drancy », heureusement terminé par un mandat forclos.

Vous avez confirmé, à vos vœux 2023 au personnel, le chiffre de 249 000 € de « participation » VILLE et CCAS à PLURELYA alors que le CASC avait 1 % de masse salariale soit en équivalent 2023 de 620 000 euros. Ainsi nous sommes bien sur une baisse, vos ajouts existant pour certains en 2016, n'affecte en rien dans cette baisse de contribution au prestataire du CIG et dans vos obligations du CGCT Article L2321-2. Votre rappel aux agents de prendre « accessibilité aux droit sociaux », n'enlève en rien la réalité de sa non accessibilité, qui était plus simple, plus ouverte, plus humaine, avec le CASC local et ses moyens. Passer de 1 % à 0,4 %, par vos choix politiques, agrémenter de difficultés évoquées par vous-même « techniques et humaines » engendrent une baisse d'aide sociale dans une période difficile pour les agents.

Pourtant, dans vos promesses habituelles non tenues, la ville de Drancy a pris des engagements par lettre au personnel du 25 juin 2016, dixit « maintien du 1% de masse salariale et conservation dès 2016, du Noël du personnel par le CASC »... RIEN N'A ETE PÉRENNE, NI PAR VOUS, NI PAR LE CASC !

Nous avons demandé par pétition, le ticket repas dit « titre restaurant employeur » pour tous agents au vu de la déconcentration des services sur la ville de Drancy.

Le 9 et 10 janvier 2023, aucun repas n'a été livré pour les adultes (ATSEM et Agents) dans les écoles, à Drancy. En raison d'une grève de Sogeres. Par la hiérarchie, il a été autorisé d'acheter un repas. Les agents ont été prévenues de cet incident à la dernière minute, et il a été précisé « de nous débrouiller ». En sachant que certaines collègues n'avait pas d'argent sur elle ! Les agents ont obéit aux ordres donnés. **Que comptez vous faire sur cette situation et comme réparations ?** Et sur notre proposition de ticket repas employeur dont l'association CASC et vous-même pouvez ouvrir une contractualisation.

Il en va de même sur la question du « symbolique » Noël des enfants du personnel inexistant en 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et pour 2023 ?

Comme Maire, vous les invitez à la grève du jeudi 19 janvier 2023 par votre expression aux vœux 2023 : « Nous sommes contre les 64 ans ! » (après avoir suivie une candidate prônant les 65 ans pour la retraite) Nous aimerions connaître votre engagement réel et concret envers les agents, leurs familles, leurs besoins.

Nous vous demandons de suivre vos positions dans la réalité de Drancy par votre qualité d'autorité et de ne pas léser financièrement les agents grévistes le jeudi 19 janvier 2023 et après. Comme vous le savez, la CGT est ouverte au dialogue social, par notre préavis, par nos revendications construisent sur les bases légales.

Dans l'attente de votre réponse au nom de Drancy ; Nous espérons être reçu en délégation en ce jour de luttés du 19 janvier 2023, ceci pendant notre assemblée de 9 h à 12 h et suite à vos propos contestant cette mesure économique que vous saurez atténuer aussi pour les agents en luttés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Présidente, mes plus sincères salutations syndicales et citoyennes.

Henri TAMAR  
expert au CST désigné par la CGT  
Habilité a ester en justice pour le syndicat